

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

---

## CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2078)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par  
M. Gouffier-Cha, rapporteur

-----

#### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 22, après les deux occurrences du mot :

« moins »,

insérer le mot :

« de ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.